

ART CONTEMPORAIN & PATRIMOINE EN CAP SIZUN POINTE DU RAZ

2015
13 juillet/23 août

organisé par l'association
CAP ACCUEIL
9, rue Lamartine 29770 AUDIERNE

www.artsalapointe.com
contact@artsalapointe.com
06 88 17 73 97

Siret N°379 748 171 00020
Membre du réseau Art Contemporain en Bretagne

Le chaman, le prêtre, le sorcier depuis toujours convoquent le talent de l'artiste pour fabriquer les preuves de l'existence d'autres mondes qui régiraient le nôtre : masques africains ou inuits, Kachinas Hopis, fresques égyptiennes décrivant au jour le jour les us et coutumes du royaume des morts, bas-reliefs Mayas, Hindous ou Romains dressent un relevé précis d'univers mythiques. Qui doute de la réalité du Centaure, de la Méduse, du Cyclope, des ailes de la Victoire de Samothrace ? De la Licorne, du Dragon, des Chimères... ne les avons-nous pas tous vus !

Parce qu'elle s'adresse aux sens autant qu'à l'esprit, à la raison autant qu'à l'inconscient, parce qu'elle appartient autant à la réalité extérieure qu'à notre imaginaire le plus intime, mais aussi parce qu'elle s'adresse à chacun comme au plus grand nombre, l'œuvre d'art fait de l'artiste un demiurge potentiel. Libre à lui d'inventer, d'organiser, de mettre en scène, de rendre tangible l'existence d'un monde dont il serait le **créateur**.

« **La création** c'est l'invention et la composition d'une œuvre répondant à deux critères : apporter du nouveau (c'est-à-dire produire quelque chose qui n'a jamais été fait) et en voir la valeur reconnue par un public. »

Didier Anzieu

Le corps de l'œuvre, Gallimard, 1981.

Quand d'autres s'emploient à peser sur le monde qui nous est donné pour l'orienter vers un modèle conforme à leurs souhaits, certains artistes visionnaires, impatients ou désenchantés, misanthropes ou idéalistes, construisent de leur vivant une œuvre qui a tous les attributs d'un univers, en tout cas d'un monde alternatif où ils peuvent se réfugier, se sentir « chez eux » mais aussi qu'ils nous invitent à découvrir, à partager, voire à faire nôtre.

On pense bien sûr à Jérôme Bosch qui donna tant de force et de détails à l'apparence d'un monde imaginaire, au réalisme onirique d'un Dali, d'un Magritte ou d'un Delvaux, mais aussi à celui de l'américain Charlie Simond's qui dispersa à travers les continents les vestiges d'une civilisation fictive dont il a imaginé l'histoire et tout un système de croyances.

Les Français Robert Combas ou Hervé di Rosa ou encore dans un autre registre, Pierrick Sorin ont imprimé dans nos références la réalité de leurs univers plastiques complexes. Tandis qu'ailleurs les pastilles colorés Yayoi Kusama recouvrent tout, les personnages de Takashi Murakami envahissent Versailles ou les monstres vivants de l'Américain Tony Oursler illustrent cette capacité à produire concrètement des mondes différents. Soit qu'ils opèrent une telle distorsion dans la représentation du nôtre que leur étrangeté prend le pas sur le familier, soit que d'autres codes, d'autres logiques, d'autres valeurs les régissent.

Qu'ils aient recours à la figuration ou à des constructions plastiques et esthétiques inédites pour manifester leur évidente singularité, ces autres mondes existent. Ils imprègnent nos imaginaires, comblent les lacunes du réel, influencent les modes, les comportements, les choix politiques, les styles de vie (romantiques, punk, surréalistes, mangas...).

Ainsi le regardeur se trouve-t-il dans la situation d'un explorateur lorsqu'il s'aventure à la « découverte de l'univers » d'un artiste inconnu.

Le spectre du dépaysement qui s'offre à lui est vaste qui va d'un style particulier grâce auquel le monde connu prend un apparence inédite (les ectoplasmes longilignes du Greco sont-ils vraiment humains ?) au fantastique obsessionnel d'un Dado en passant par l'énergie spirituelle d'un infra monde que l'abstraction lyrique met à jour, et par les détournements de matériaux et de technologies qu'ouvrent aux artistes les sciences et l'industrie numérique...

En 2015 Arts à la Pointe vous invite dans... n'autre monde.

Direction artistique Arts à la Pointe, juillet 2014.

Yvain Bornibus

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les artistes sont invités à déposer un dossier de candidature pour l'édition 2015 d'Arts à la Pointe, circuit d'art contemporain et patrimoine, avant le 15 novembre 2014, sur support papier impérativement* :

Incluant :

- _ le n° d'inscription à la Maison des artistes ou n° de Siret.
- une notice biographique de 650 signes maxi* (espaces inclus).+ une photo de l'artiste.
- un CV succinct : date et lieu de naissance, formation, expositions récentes, œuvres dans les collections publiques.
- les préoccupations et pratiques artistiques
- des visuels (entre 5 et 10), sur papier ou CD ou DVD si nécessaire.
- une note d'intention d'une dizaine de lignes en rapport avec l'appel à projet.

** Il est important de suivre ces recommandations pour favoriser la qualité du travail de la commission de programmation. **Les dossiers reçus par mail ne sont pas pris en compte.***

Ne sont retournés que ceux comportant une enveloppe timbrée au tarif avec l'adresse de retour.

Dossier à expédier (avant le 15 novembre 2014) à :
Yvain Bornibus, directeur artistique
Arts à la Pointe, Circuit d'Art contemporain et Patrimoine
9 rue Lamartine 29770 Audierne

- Le comité de programmation se réunira dans un délai d'un mois après la clôture des inscriptions.
- Ses décisions seront communiquées aux artistes sélectionnés courant janvier 2015.
- La liste des artistes sélectionnés publiée sur notre site tiendra lieu de notification pour les autres.

CONDITIONS D'EXPOSITION

Conditions générales :

Dates d'exposition du 13 juillet au 23 août 2015

Vernissage le 14 juillet.

Les lieux d'exposition sont attribués par le comité de sélection.

Arts à la Pointe prend en charge :

- Frais d'accrochage in situ
- Droits de monstration forfaitaires versés à l'artiste exposant : 200 euros
- Assistance forfaitaire à la production le cas échéant plafonnée à 300 euros
- Transport des œuvres : remboursé en concertation avec les organisateurs, aux frais réels -selon indications du site Mappy - sur factures, plafonnés suivant le secteur géographique ou effectué directement par les organisateurs selon les cas particuliers envisagés lors de la sélection.
- Déplacements : 4 allers-retours maximum (visite des sites, installation et vernissage, décrochage)
- Hébergement, chez nos adhérents, pris en charge par les organisateurs pour une personne suivant les nécessités de l'installation.

Une convention détaillée est signée avec les artistes sélectionnés.

Ces conditions peuvent être modifiées jusqu'à la signature des conventions.

Pour tout renseignement :

Yvain Bornibus, directeur artistique

Tél. 02 98 70 28 72

gblanche@orange.fr